REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI "PAIFAR-B"

Don FIDA N° 2000001940
Don FIDA Financement Additional N° 2000005133

BP 6457 Bujumbura

Référence : PAIFAR-B/ 07 /S/SCI/202682027

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'EVALUATION DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET GESTION DES PLAINTES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAIFAR-B

- **Référence PTBA** : 3B040304
- **Référence PPM** : 0549
- **Date de publication** : 30 / 10 /2026
- **Date de dépôt des manifestations d'intérêt** : 20 / 11 /2026

Octobre 2026

Remarques liminaires

Établi par ***le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Buurndi (PAIFAR-B)***, le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré aux mandats. Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, doit être utilisé pour la passation de marchés portant sur la prestation de services dans le cadre de projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

Mandat

TITRE : **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'EVALUATION DE L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES ET GESTION DES PLAINTES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAIFAR-B**

1. Contexte spécifique et présentation générale du Projet

Le Gouvernement de la République du Burundi met en œuvre, avec l'appui du **Fonds International de Développement Agricole (FIDA)**, le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale au Burundi (**PAIFAR-B**). Ce projet cible les petits exploitants agricoles, les Organisations Paysannes (OP), les femmes, les jeunes ruraux, les micro-entrepreneurs ruraux, les PME, sans oublier les populations vulnérables.

À l'approche de son achèvement fixé à fin **mars 2029**, le projet doit s'assurer que ses mécanismes d'ancrage social, son réseau de partenaires (Institutions de Microfinance - IMF, banques commerciales, coopératives) et ses dispositifs de redevabilité communautaire sont pleinement efficaces, inclusifs et pérennes.

Objectif Global du Projet : Contribuer à augmenter les revenus des ruraux pour une réduction durable de leur niveau de pauvreté.

Objectif de développement : Renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les OP, les femmes, les jeunes, les micro entrepreneurs et les vulnérables), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre en services financiers et non financiers.

Financement du projet :

- Le financement global initial du projet est de **38 609 10^3 USD dont le don FIDA** 64,6%, les contributions des IMF et Banques : 23,2%, les contributions des bénéficiaires : 5,5% et la contribution du Gouvernement : 6,7%
- Le financement global additionnel du projet est de **26 243 10^3 USD dont le don FIDA** 73,54%, les contributions des IMF et Banques : 23,44% et la contribution du Gouvernement : 3,02%

Le total du financement est de 64,852 millions de USD avec le don du FIDA de 44,235 millions de USD, soit 68,2% du financement global.

Zone d'intervention :

Toutes les provinces du pays sauf la mairie de Bujumbura. En première phase, le projet a concentré ses interventions dans les zones bénéficiaires des interventions des projets techniques financés par le FIDA. En 2024, il a étendu ses interventions dans les anciennes provinces de Muyinga, Rumonge et Makamba et en 2025 avec le financement additionnel, les interventions du projet ont couvert tout le pays sauf la ville de Bujumbura.

Groupes cibles :

Pour les 2 financements, le nombre total des bénéficiaires est de 154 200 dont 117 700 ménages ruraux membres des coopératives, 16 500 ménages AGR, 9 500 jeunes microentrepreneurs, 10 000 ménages vulnérables et 500 PME/PMI.

Stratégie d'intervention

Le PAIFAR-B adopte une approche holistique visant à assurer l'accès aux services financiers et non financiers, diversifiés, en faveur d'une large gamme d'entreprises agricoles et non agricoles.

(a) **Le mécanisme de financement prévu comporte deux volets :**

Une ligne de crédit : elle sera accordée aux IMF et banques éligibles, en complément de leurs ressources propres en vue de couvrir, efficacement, les besoins financiers des groupes cibles du projet ;
Un fonds de garantie : il permettra de couvrir les risques encourus dans l'offre de services financiers aux groupes cibles, notamment pour le maillot production et pour les jeunes micro entrepreneurs.

Le projet accompagne les petits producteurs pour renforcer leur crédibilité par rapport aux produits offerts par les institutions financières : professionnalisation des coopératives, alphabétisation des vulnérables avant leur structuration en GCS, formation en éducation financière et connexion aux IMF, appui à l'éducation financière des petits exploitants en GCS avant leur connexion et financement.

Au niveau institutionnel, le projet appui la banque centrale pour l'élaboration et l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale d'inclusion financière.

Au niveau du Réseau des Institutions de Microfinance (RIM), le projet appui la mise en place de l'académie de la microfinance et le renforcement des capacités des cadres et agents des institutions de microfinance.
Le projet appui également les IMF pour la digitalisation et l'extension dans des nouvelles zones.

Les composantes du projet :

- **La Composante 1** : Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière. Elle a pour objectif de promouvoir un environnement favorable à une réelle inclusion financière des populations rurales cibles.
- **La composante 2** : Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées. Elle vise à accroître le taux d'inclusion financière en milieu rural (agricole et non agricole), à travers le renforcement des capacités des IMF.
- **La composante 3** : Coordination du PAIFAR-B

L'engagement des parties prenantes et stratégie de gestion des plaintes

Plusieurs parties prenantes concourent à l'atteinte des résultats du projet. Ils sont répartis dans plusieurs catégories :

- Les parties prenantes internes : le maître de l'ouvrage, le comité technique, l'équipe du projet (UFCP et UFCR), etc.,
- Les parties prenantes externes : les participants au projet / bénéficiaires directs, les bailleurs (FIDA), les partenaires (BRB et le RIM pour le volet institutionnel, les IMF et Banques pour les services financiers et non financiers aux bénéficiaires, CAPAD pour l'accompagnement des coopératives, AUXFIN pour la gestion des risques, etc.), les communautés impactées directement ou indirectement par le projet, etc.

Le projet travaille avec les structures étatiques décentralisées et les organisations et projets intervenant dans le domaine du développement rural. Plus particulièrement le projet collabore avec les DPDPHG et les DCDPHG pour l'alphabétisation et la structuration en GCS des vulnérables.

L'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du PAIFAR-B vise l'appropriation locale, la transparence et la confiance entre acteurs et la meilleure gestion des risques

Avec le pilotage de la cellule d'appui et de suivi des projets financée par le FIDA au Burundi, les projets ont élaboré une stratégie de gestion des plaintes qui est en cours de mise en œuvre dans les projets sous le guide toujours de la CESAP.

2. Objectifs de l'étude

L'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre d'un projet vise l'appropriation locale, la transparence et la confiance entre acteurs et la meilleure gestion des risques.

La gestion des plaintes permet d'opérationnaliser un système d'alerte précoce, favoriser l'équité et la conformité tout en garantissant l'amélioration continue dans l'atteinte des résultats.

Le consultant aura pour mandat d'évaluer de manière critique et constructive :

- L'effectivité et la qualité de l'engagement des parties prenantes tout au long du cycle du projet,
- La performance opérationnelle, l'accessibilité et la légitimité du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans les institutions financières et dans les provinces d'intervention du PAIFAR-B.

3. Tâches confiées au consultant

Pour mener la mission et arriver aux résultats escomptés, les consultants devront effectuer les tâches suivantes :

- Identifier, analyser et cartographier les différentes parties prenantes du projet (identification de toutes les parties prenantes : internes, externes directes, externes indirectes ; positionnement selon leur niveau d'influence et d'intérêt : intérêt / impact, pouvoir / influence) et élaborer un registre des parties prenantes (nom de l'acteur, catégorie, attentes vis-à-vis du projet, impact du projet, influence sur lui, positionnement actuel : allié, neutre, opposant),
- Analyser la dynamique partenariale par la mesure du degré d'appropriation et de collaboration des partenaires d'exécution locaux (RIM, IMF et Banques, CAPAD, BRB, etc.) ;
- Évaluer la qualité et l'efficacité de l'engagement des parties prenantes à toutes les étapes du cycle du projet,
- Faire un audit de l'inclusivité du ciblage : évaluer dans quelle mesure les groupes cibles, c'est-à-dire les coopératives et leurs membres, les ménages entreprenant des activités génératrices de revenus, des jeunes microentrepreneurs, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) du domaine agropastoral, les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes ont activement participé et influencé l'offre de services financiers (crédits agricoles adaptés, épargne, crédit-bail, etc.) et non financiers (éducation financière, formation, accompagnement, etc.) ;
- Évaluer l'existence, la fonctionnalité et l'efficacité du MGP au niveau des Institutions Financières d'une part et au niveau du programme FIDA Burundi d'autres parts ;
- Vérifier la connaissance des MGP par les participants au projet, les communautés et les autres parties prenantes ;
- Faire un audit de la base de données de gestion des plaintes : analyser les registres des plaintes du projet et de ses prestataires (nombre de plaintes reçues, typologie des griefs, motifs fréquents liés aux services ou abus, délais de traitement, taux de résolution) ;
- Examiner la confidentialité et la protection des plaignants ;
- Évaluer le traitement des plaintes sensibles liées aux violences basées sur le genre / VBG, au harcèlement sexuel, exploitation et abus sexuels, fraude et corruption,
- Identifier et évaluer les complémentarités ainsi que les éventuels chevauchements ou insuffisances (accumulation des plaintes non résolues, manque de formation professionnelle, etc.) entre le MGP du programme et ceux des partenaires financiers ;

- Analyser et évaluer les canaux de communication utilisés tant dans l'engagement des parties prenantes que dans la gestion des plaintes. L'évaluation portera sur les 4 principaux critères à savoir l'accessibilité de l'information, sa pertinence, la fréquence et la bidirectionnalité (dialogue) de l'information ;
- Formuler des recommandations de nature à améliorer l'engagement des parties prenantes et les MGP respectifs.

4. Approche méthodologique

Sans préjuger la pertinence des offres qui seront soumises par le consultant, certaines orientations méthodologiques sont proposées en vue d'assurer une réelle participation de tous les intervenants et une meilleure représentativité des différents groupes cibles.

Au niveau des sources de données et d'informations secondaires, le consultant exploitera les différents documents du projet et ceux des parties prenantes en rapport avec le sujet.

Pour la collecte des données primaires, le consultant réalisera des entretiens et un sondage auprès des différentes parties prenantes en utilisant des outils préalablement validés par le projet. Les données collectées seront traitées et analysées pour des fins de rapportage.

Le consultant élaborera une grille d'évaluation de l'engagement des parties prenantes et une grille d'évaluation du MGP dans le cadre de sa mission.

5. Résultats / livrables attendus

L'exécution des tâches suivant la méthodologie qui sera définie devra aboutir principalement aux résultats / livrables qui suivent :

- **Livrable 1 : Note de cadrage méthodologique (Rapport de démarrage)** comprenant (i) les outils de collecte des données (guides d'entretiens, questionnaires d'enquête), (ii) le plan d'échantillonnage par catégorie des parties prenantes pour la collecte des données, (iii) une grille d'évaluation de l'engagement des parties prenantes, (iv) une grille d'évaluation du MGP ;

- **Livrable 2 : Rapport provisoire d'évaluation de l'engagement des parties prenantes et de l'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes** soumis à l'UFCP pour validation technique. Sans être exhaustif (se référer aux tâches pour voir tous les résultats attendus), le rapport devra contenir principalement: (i) les résultats de la cartographies des parties prenantes, (ii) un registre des parties prenantes, (iii) l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'impact et de la durabilité de l'engagement des parties prenantes, (iv) l'évaluation de l'opérationnalité du mécanisme de gestion des plaintes, (v) l'évaluation de la dynamique partenariale et des canaux de communication, (vi) le plan de redressement du mécanisme de gestion des plaintes (mesures concrètes pour renforcer la transparence, réduire les délais de traitement, améliorer la communication communautaire autour du mécanisme, etc.) et (vii) les recommandations pour améliorer l'engagement des parties prenantes et la gestion des plaintes.

- **Livrable 3 : Rapport final intégrant les observations du projet**

6. Chronogramme et calendrier d'exécution des prestations

La durée globale de l'étude est de 60 jours calendaires à compter à partir de la date de signature du contrat. Le calendrier indicatif et le suivant :

Répartition des jours

Activités clés / Documents à remettre	**Jours (Calendrier)**
Revue documentaire des rapports du PAIFAR-B, entretiens de cadrage avec l'UFCP, stabilisation de la méthodologie avec précision des sources des données, élaboration des outils de collecte des données et dépôt du Rapport de démarrage.	JO + 10
Collecte des données et informations (Focus groups / entretiens individuels /enquête sur terrain) auprès des IMF partenaires, Coopératives, et participants au projet	JO + 35
Traitement et analyse des données qualitatives/quantitatives et rédaction du **Rapport Provisoire**.	JO + 55
Intégration des amendements de la commission de validation et dépôt du **Rapport Final**.	JO + 60

7. Services et équipements à fournir par le consultant

Le consultant est censé fournir durant l'exécution de la mission, son matériel informatique, ses véhicules pour le déplacement de son personnel d'appui.

8. Services et équipement à fournir par le client

Le PAIFAR-B mettra toute la documentation nécessaire à la disposition du consultant. Il est prévu que celui-ci effectue des missions sur terrain pour rencontrer les intervenants et les personnes clés œuvrant dans le domaine des vulnérables. D'autres informations seront discutées pendant les négociations.

9. Zone d'étude

L'étude couvrira la zone d'intervention du projet telle que définie ci-haut

10. Supervision et Coordination

La mission sera coordonnée par l'UFCP du PAIFAR-B.

11. Rémunération et modalités de paiement

Le montant de la rémunération et les modalités de paiement seront précisés dans le contrat après analyse des offres techniques et financières, négociation et attribution du marché.

12. Profil Recherché du Consultant

- Titulaire d'un diplôme universitaire en Sciences Sociales, Économie Rurale, agronomie, agroéconomie, Droit, Environnement et diplômes similaires.

- Minimum de **5 ans d'expérience** dans l'évaluation sociale des projets de développement rural, idéalement sous financement FIDA ou institutions similaires (Banque mondiale, BAD).
- Expertise confirmée dans la mise en place ou l'évaluation de **Mécanismes de Gestion des Plaintes (MGP)** et de plans d'engagement des parties prenantes.
- Excellente connaissance des dynamiques de l'**inclusion financière rurale et de la microfinance au Burundi**.
- Maîtrise parfaite du français et **connaissance obligatoire du Kirundi** (pour faciliter les échanges directs et sans biais avec les communautés locales sur le terrain).

13. Les critères d'évaluation sont les suivants :

Les critères d'évaluation des propositions techniques et leurs pondérations sont détaillés dans le tableau ci-après :

N°	Critères d'évaluation	Notation
1	**Diplôme**	**10 points**
1.1	Doctorat de 3ème cycle ou Ph. D	10
1.2	Maîtrise	9
1.3	Licence / baccalauréat	8
1.4	Moins que le baccalauréat	0
2	**Expérience générale d'au moins 05 ans dans l'évaluation sociale des projets de développement rural financés par les bailleurs de fonds internationaux comme le FIDA, la banque mondiale, la BAD, l'Union Européenne, le PNUD, etc.**	**20 points**
2.1	*14 points pour une expérience de 5 ans, un point de plus par année supplémentaire avec un maximum pour 11 ans.*	20
2.2	*Moins de 5 ans*	*0*
3	**Expérience spécifique prouvée dans la réalisation des évaluations similaires (incluant la collecte des données tant qualitatives que quantitatives, le traitement, l'analyse des données et la rédaction des rapports).**	***30 points***
3.1	*5 études*	30
3.2	*4 études*	24
3.3	*3 études*	18
3.4	*2 études*	15
3.5	*Moins de 2 études*	06
3	**Expérience spécifique prouvée dans la réalisation des évaluations de l'engagement des parties prenantes et/ou gestions des plaintes**	***40 points***
4..1	*5 études*	40
4.2	*4 études*	36
4.3	*3 études*	24
4.4	*2 études*	16
4.5	*1 étude*	08
Total		**100 points**
NB : • En cas d'égalité des scores, le consultant justifiant de la plus d'expérience spécifique dans des missions similaires sera privilégié. • Le score technique minimal requis pour la qualification du consultant est fixé à **50 %**. Toutefois, le consultant retenu sera celui qui obtiendra le score technique le plus élevé parmi les consultants ayant atteint ou dépassé ce seuil.		

Une étude ou un travail sans preuve (attestation de bonne fin délivrée par **le Maître d'Ouvrage** ou un PV de réception définitive) ne sera pas pris en considération.

Un dossier de demande de proposition technique et financière sera envoyé par la suite au consultant présélectionné pour soumettre ses offres technique et financière.

Les consultants placeront (**1**) original et les (**02**) copies de leurs manifestations d'intérêt dans une enveloppe adressée à l'attention de « **Monsieur le Coordonnateur du PAIFAR-B** » et pourtant mention « **Manifestation d'intérêt pour recrutement d'un consultant individuel pour l'évaluation de l'engagement des parties prenantes et gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre du PAIFAR-B** » et sera déposée au plus tard le 22./.10./2026 à. 10 heures 00, heure locale au secrétariat du PAIFAR-B situé au rez de chaussé du building abritant les projets financés par le FIDA situé à l'Avenue du Large n° 30, BP 6457, Téléphone : + 257 22 27 59 00.

Fait à Bujumbura, le 22./.10./2026

Callixte MASOBO

Coordonnateur du PAIFAR-B